

ÉLECTIONS AUX CONSEILS CENTRAUX DE L'UPEC DU 28 JUIN 2018

PROGRAMME DES LISTES

« POUR L'UNIVERSITÉ PUBLIQUE, ÉTHIQUE ET COLLÉGIALE – POUR L'UPEC »

Notre université, l'UPEC, présente de formidables atouts : une pluridisciplinarité adossée à des territoires dynamiques et variés, des unités de recherche ambitieuses et reconnues au niveau national et international, des parcours disciplinaires structurés de la licence au doctorat, une formation académique et professionnelle reconnue, et un bassin de recrutement étudiant jeune et en plein essor. Nous devons être collectivement fiers de ces atouts précieux et solidement fondés. **Préservez-les, cultivez-les, enrichissez-les !** Telle est l'ambition que nous voulons continuer de porter avec vous, pour nous tous, pour nos étudiants, pour la valeur que nous accordons à notre travail au quotidien.

Il y a deux ans, les personnels de l'UPEC ont rejeté à une large majorité un projet de fusion UPEC-UPEM qui monopolisait les énergies de l'université depuis 4 ans, et qui menaçait son fonctionnement démocratique et son organisation en UFR. Aujourd'hui, [tandis que l'UPEM, qui sera dissoute en 2019 dans l'université-cible « Gustave Eiffel », glisse vers un statut de droit privé](#), l'UPEC conserve une gouvernance démocratique, une vocation publique et la maîtrise de son destin.

Mais le positionnement de notre université reste à construire, collectivement et en toute clarté.

En effet, les conséquences de la loi LRU-Fioraso frappent désormais les universités. Plus que jamais, le statut public des personnels et de l'établissement reste le garant des valeurs universitaires que nous défendons inconditionnellement, à commencer par l'indépendance de la recherche, et l'indépendance pédagogique. Après la démission du président Olivier Montagne en novembre 2017, notre université a vécu durant plusieurs mois une crise de la gouvernance consécutive au refus de quelques administrateurs de soumettre leur projet à l'assentiment de tous les personnels de l'UPEC, et où l'éthique de la représentation a été plusieurs fois bafouée. C'est dans ce contexte que nous présentons aux suffrages des personnels de notre université un **programme de rassemblement** autour des valeurs fondamentales de l'Université française : libertés académiques, statuts de service public, transparence, collégialité, lien structurel entre formation et recherche...

Les listes « **Pour l'Université Publique, Éthique et Collégiale – Pour l'UPEC** » présentées aux élections des représentants au Conseil d'Administration, à la Commission Recherche et à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, rassemblent des enseignants-chercheurs et des enseignants de toutes les composantes, de diverses origines syndicales ou non syndiqués, mais qui se reconnaissent autour de ce socle de valeurs. Bien évidemment, il est aisé de se réclamer de ces valeurs... Et il n'est pas toujours simple pour un électeur de faire la différence entre un « discours de campagne » et un discours sincère fondé sur une pratique. Heureusement, il reste, par exemple, les PV des séances du Conseil d'administration, disponibles sur le site de l'université ; chacun peut y vérifier le cas échéant [qui a fait, dit, et voté quoi durant ces dernières années](#) sur les sujets les plus sensibles... Pour notre part, [nos actes ont toujours été en cohérence avec nos discours](#).

Les candidats des listes « *Pour l'Université Publique, Éthique et Collégiale – Pour l'UPEC* » portent l'ambition de mettre en actes une vision exigeante du service public fondée sur une éthique de la représentation et sur la confiance dans le débat collectif.

Notre programme est développé en 4 axes :

- Un projet pour l'UPEC, en rapport avec son histoire, ses spécificités et sa mission d'université publique ;
- Une politique soutenue de la recherche et une formation fondées sur le respect du principe d'indépendance et des [libertés académiques](#) ;
- Un projet de développement de la vie de campus pour les étudiants et les personnels ;
- Une méthode de gouvernement fondée sur la [transparence](#), la [collégialité](#) et l'équilibre des pouvoirs.

I. POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'UPEC, UNIVERSITÉ PUBLIQUE PLURIDISCIPLINAIRE

1. Préserver l'intégrité de l'UPEC et sa composition pluridisciplinaire

Après [la dissolution de l'UPEM dans l'université-cible et sa semi-privatisation](#) (statut de grand établissement libérant les droits de scolarité, et fusion avec une école consulaire, l'ESIEE), l'UPEC sera la seule université pleinement publique de l'Est francilien : elle a donc un bel avenir. [À la condition qu'on ne la démembre pas](#), qu'on ne cherche pas à en « détacher » certaines parties pour obtenir telle ou telle part de financement ; à la condition que l'on respecte la diversité de son offre de formation et sa structure pluridisciplinaire. Car la diversité de son offre de formation et de ses domaines de recherche est une force, et non une faiblesse. *Nous garantirons l'intégrité de l'UPEC et nous nous opposerons aux projets internes ou externes qui viseraient à en détacher une composante ou un « pôle ».*

Au plan institutionnel, le ministère lui-même en convient maintenant : la dynamique de regroupements/fusions n'est ni le seul moyen de se développer, ni un gage de qualité. Le territoire de l'Est francilien offre à l'évidence de grandes perspectives pour l'UPEC. À l'opposé des « [mécanos institutionnels](#) » destructeurs, notre ambition passe par une politique de développement de l'ancrage territorial permettant à l'UPEC de s'affirmer dans le Grand Paris universitaire. De Créteil à Fontainebleau et de Vitry à Champs-sur-Marne, de Saint-Denis à Livry-Gargan, son implantation multi-sites est une force, qui la situe comme université métropolitaine, enracinée dans des territoires en mutation et au fort dynamisme démographique. Son appartenance au Grand Paris lui confère une indéniable attractivité au niveau international, et constitue un atout pour le développement de partenariats internationaux. *L'UPEC ne sera jamais à elle seule « l'Université du Grand Paris », mais elle dispose de tous les atouts pour prendre pleinement sa place dans le Grand Paris universitaire.*

2. Clarifier les rapports avec la ComUE UPE

La première exigence sera d'établir des rapports clarifiés et non-exclusifs avec la ComUE Université Paris Est, actuellement en cours de mutation. Après l'arrêt, gagné en 2016, d'une fusion – qui aurait eu des conséquences négatives pour nos formations, nos laboratoires et pour la gouvernance démocratique de notre université –, il s'agit maintenant d'ouvrir la voie à des coopérations mutuellement avantageuses, mais non exclusives. À partir de 2020, la ComUE sera définie par sa fonction de coordination entre les établissements qui la composent. Cette nouvelle définition des rapports ComUE/université tourne a priori le dos aux projets de superstructure intégratrice que d'aucuns avaient nourris dans les années 2012-2016, et correspond pour

l'essentiel à ce que demandaient en 2016 les personnels qui s'opposaient à la fusion de l'UPEC avec l'UPEM et à sa dissolution dans la ComUE. Dès 2020, l'inscription des doctorants et l'attribution du doctorat reviendront dans les établissements, la ComUE se contentant d'assurer la coordination des écoles doctorales et l'organisation pédagogique des doctorants. Certaines composantes ou laboratoires (École d'Urbanisme de Paris, IAE Gustave Eiffel, LAMA...) ont une double tutelle universitaire (UPEC / UPEM) : il faut conforter leur position en les préservant de nouvelles restructurations, leur situation à l'interface des deux universités doit être stabilisée.

L'École d'Urbanisme de Paris, par exemple, se trouve de nouveau, après plusieurs années d'adaptations coûteuses pour ses personnels en temps et en organisation, au cœur des problèmes posés par la redéfinition des axes stratégiques de la ComUE et par l'intégration dans l'université-cible (« Gustave Eiffel ») de l'UPEM. L'EUP, composante de l'UPEC, est une actrice de premier plan dans le domaine de la ville ; or en orientant exclusivement ses projets vers l'interface Ville-Santé, et en assimilant tout bonnement le pôle ville à l'I-SITE, la ComUE isole les personnels EUP-UPEC et rompt l'équilibre entre les deux tutelles, en faveur de l'université-cible. Nous veillerons à ce que la redéfinition en cours des axes stratégiques de la ComUE ne se fasse pas sans consultation des personnels de l'EUP ni négociation avec la direction de l'UPEC ; laquelle soutiendra l'EUP et œuvrera à son renforcement.

Mais les coopérations avec la ComUE doivent être mutuellement avantageuses, car il n'est par exemple pas acceptable que le consortium de l'I-SITE, dont le président est aussi le président de la ComUE, continue de faire valoir un « partenariat » avec l'UPEC – qui implique donc la participation des enseignants-chercheurs de l'UPEC à des projets financés par l'I-SITE –, tout en refusant à ses chercheurs la possibilité de porter ces projets. À l'été 2017, sur cette question, deux lettres ont été adressées par les élus des conseils, l'une signée par les soutiens d'Arnaud Thauvron s'adressait au Président de l'UPEC, Olivier Montagne, pour lui demander de céder sans condition aux exigences du Président de la ComUE afin d'obtenir le statut de partenaire de l'I-SITE ; [l'autre](#) signée par les soutiens de Véréne Chevalier et d'Olivier Montagne s'adressait au Président de la ComUE pour lui demander de reconnaître, en échange du statut de partenaire, la possibilité pour les chercheurs de l'UPEC d'être porteurs de projets (certains administrateurs très proches de Jean-Luc Dubois-Randé n'ont alors pas souhaité signer cette lettre de soutien à l'UPEC face à la ComUE). Le statut de partenaire a été voté, mais les chercheurs de l'UPEC ne sont toujours pas autorisés à être porteurs de projets, et le consortium de l'I-SITE continue de traiter ceux-ci comme de la « piétaille », tout en faisant valoir un « partenariat » de l'UPEC. C'est dans ce genre de situation que l'on voit [qui défend quoi](#). ***La future direction de l'UPEC devra savoir donner de la voix et rendre à notre université la place qui est la sienne dans la ComUE (soit plus de 70% des personnels et des étudiants !). Pour exister, il faut, en certaines occasions, être capable de dire non.***

3. Développer une approche multilatérale des projets de partenariat ou de collaboration

Les relations, même assainies, avec la ComUE UPE ne sauraient être exclusives : le développement de l'UPEC et la mise en œuvre de projets communs ne doivent pas se limiter au cadre restreint de la ComUE. Nous entretenons déjà de multiples coopérations interuniversitaires, en particulier au niveau des laboratoires : avec Marne-la-Vallée certes, mais aussi avec de nombreuses universités parisiennes. En sciences expérimentales, des liens forts existent avec les universités de Paris Centre (Paris 6 et Paris 7) et les grandes écoles (ENPC, Agro Paristech...) ; en médecine avec Paris 6, et à l'ESPE avec Paris 8. En sciences humaines et sociales, il s'agira de les renforcer ou de les établir avec Paris 1, Paris 8, Paris 10, Paris 13, Paris 7, et de nouer des liens avec le futur campus Condorcet en cours de construction à Aubervilliers, et qui est la

grande occasion manquée de l'équipe Hittinger, alors exclusivement occupée par Marne-la-Vallée. ***À tous les niveaux, il s'agira de multiplier ces collaborations interuniversitaires souples, indéniablement facilitées par l'implantation multi-sites de l'UPEC en Île-de-France.***

4. Développer l'UPEC, université publique, à partir de son ancrage territorial

En effet, la position de Créteil au sein du Grand Paris nous place au centre d'une vaste zone de l'espace francilien : à l'Ouest (Grand Orly-Seine Bièvre et Nanterre), au Nord (Saint-Denis et le 93) et au Sud (Seine-et-Marne Sud), sans oublier bien sûr notre « camp de base » que sont la Ville de Créteil et le territoire Grand Paris Sud-Est Avenir. Notre localisation sur trois départements, le Val-de-Marne, la Seine-et-Marne et la Seine-Saint-Denis doit aussi être exploitée pour développer notre ancrage territorial, en approfondissant les partenariats existants avec les collectivités et les « territoires » du Grand Paris, et en construisant de nouveaux partenariats. Nous ferons vivre les conventions existantes avec T11 (groupement de communes du Grand Paris qui inclut Créteil), T12 (groupement de communes du Grand Paris qui inclut Vitry), le département 94, et en établirons de nouvelles avec le T10 (Champigny-Saint-Maur), le département 77, et les villes de Melun et Fontainebleau. C'est avec ces collectivités qu'il faudra envisager le développement des implantations de Sénart et de Vitry, qui nous permettra de faire face à la croissance des effectifs étudiants, et ainsi de remplir pleinement notre mission d'accueil. Les collectivités attendent de nous à la fois que nous accueillions leurs néo-bacheliers en formation initiale et leurs adultes en formation continue, mais aussi que nous leur offrions les expertises scientifiques sur les différents défis, techniques ou sociétaux, auxquels elles sont confrontées.

5. À l'international, poursuivre la politique des universités-sœurs

Cette politique, initiée par l'équipe Montagne, vise à identifier à l'international des universités qui nous ressemblent, avec lesquelles engager des coopérations privilégiées sur tous les terrains, au-delà des multiples accords noués autour d'un diplôme, d'un laboratoire ou d'une opération spécifique – lesquelles bien entendu doivent demeurer. Le premier accord de ce type a été signé avec l'Université de Sherbrooke au Canada, université pluridisciplinaire, de taille égale à la nôtre et dont les composantes sont à peu près les mêmes. ***Cette politique des universités-sœurs devra être développée au niveau européen, et pourra très prochainement être approfondie et valorisée dans le cadre des appels à projets internationaux annoncés pour la rentrée et qui porteront sur la création de réseaux d'universités européennes.***

II. POUR LE RESPECT DES LIBERTÉS ACADÉMIQUES DANS LA RECHERCHE COMME DANS L'ENSEIGNEMENT

1. Répondre aux appels à projets sans piétiner nos valeurs

Depuis plusieurs années, à côté des « financements pérennes » indispensables à l'Université publique, et qu'il convient de défendre ardemment, la politique ministérielle soumet les universités aux contraintes de financement par « Appels à Projets » (AAP). Un débat récent à l'Assemblée nationale ([répondre à la consultation](#)) a montré que l'insuffisance des moyens « pérennes » alloués à la recherche

universitaire – **et qui sont la condition de son indépendance** – commence à produire des effets délétères sur la recherche universitaire ; effets que les sommes promises par les AAP ne permettent pas de compenser. ***Il est du devoir de la présidence d'une université publique de prendre une part active à ce débat public et de rappeler la nécessité d'un financement pérenne.***

Par ailleurs, la promesse d'un financement par AAP – dont il faut rappeler qu'il ne représente en général que 20 à 25% du coût global du projet, le reste relevant des « fonds propres » et de la recherche de partenariat – ***ne doit pas être l'occasion d'imposer sans débat préalable des orientations ou des méthodes que les enseignants et enseignants-chercheurs n'auront pas choisies.*** Il n'en reste pas moins que les AAP sont devenus un mode de financement de projets incontournable. La constitution de dossiers de projets ou d'évaluation est une activité très chronophage, qui pèse sur les laboratoires et particulièrement sur leurs directeurs, parfois au détriment du temps consacré à la recherche effective. Il est donc nécessaire de fournir aux équipes qui souhaitent répondre aux AAP un solide soutien pour qu'elles puissent se concentrer sur le versant scientifique. Il conviendra ainsi de renforcer la fonction support de ces projets dans les services de la Direction de la Recherche et de la Valorisation.

Enfin il conviendra de refuser en interne l'extension de la logique des Appels à Projets : pas de mise en concurrence des chercheurs ou des labos de l'UPEC entre eux.

2. Valoriser la recherche pluridisciplinaire à l'UPEC

Dans le cadre de la réflexion menée par l'équipe d'Olivier Montagne, [cinq « axes thématiques »](#) ont été pour l'heure définis afin de regrouper les différents domaines de la recherche à l'UPEC : Santé, société et environnement ; Transformations, inégalités, résistances ; Savoirs et pratiques en éducation et en formation ; Numérique : science et pratiques ; Francophonie(s) et Plurilinguisme(s). On sait combien trop souvent en gestion, les « regroupements » peuvent servir de prétexte à toutes sortes d'élagages... Si ces « axes » sont nécessaires à l'affichage de la politique de recherche de l'université, ils ***ne doivent pas être l'occasion de réduire le nombre de laboratoires ou de disciplines à l'UPEC, ni de réduire la diversité des travaux de nos laboratoires, ni de contraindre les chercheurs à réorienter leurs travaux dans une direction qu'ils n'auront pas choisie.***

À cela s'ajoute la [tentation forte chez certains de privilégier l'un de ces axes](#) pour en faire la thématique « principale » de l'UPEC. Notre université est pluridisciplinaire : ***nous refuserons toute logique qui reviendrait à tenter de financer une thématique aux dépens des autres.*** Ce n'est pas seulement par souci d'équité : nous sommes convaincus qu'***assécher la diversité de la recherche à l'UPEC, c'est réduire à court terme ses potentialités de développement.***

Le premier des cinq axes thématiques de l'UPEC, « Santé, société, environnement » est le seul qui corresponde à un « axe stratégique » de la ComUE UPE, où il constitue le pendant de l'axe « Ville » qui a obtenu le financement I-SITE. La question du « portage » de cet axe, par l'UPEC ou par la ComUE, est actuellement posée et laissée en suspens par le Président de la ComUE dans son projet de redéfinition. Un rattachement de l'axe Santé-société à la ComUE reviendrait à dessaisir l'université de la maîtrise de sa politique de recherche, et préparerait de nouveau le terrain à une hiérarchisation entre les axes, voire à un futur dépeçage de l'UPEC, et de fait à un découplage entre la Formation (à l'université) et la Recherche (à la ComUE)... Par conséquent, ***nous nous opposerons à tout projet visant à confier le « portage » de cet axe thématique à la ComUE.***

Ainsi notre politique en matière de recherche répondra aux objectifs suivants :

- **Financer équitablement la recherche** : conserver le montant unique de la PEDR, respecter l'évaluation par les pairs et la collégialité des décisions ; maintenir la transparence des critères d'attribution des financements aux laboratoires. L'équipe d'Olivier Montagne a mis en place dès son arrivée des règles claires et transparentes d'affectation des crédits par la Commission Recherche, mettant ainsi fin à l'arbitraire et à l'obscurité qui régnaient en la matière du temps de l'équipe Hittinger. Les calculs ne sont pas immuables, mais les principes qui régissent ces calculs (formulation d'une règle et transparence de son application) devront être maintenus ;
- **Mieux communiquer sur les travaux des chercheurs** : rendre leurs résultats visibles sur le site de l'université ; créer les Presses Universitaires de l'UPEC ; reconnaître et valoriser les travaux des enseignants-chercheurs accueillis dans des laboratoires extérieurs à l'UPEC par la création d'une nouvelle rubrique sur le site de l'université ;
- **Renforcer les fonctions support, au Service central de la DRV, afin de soutenir les enseignants-chercheurs** porteurs de projets dans la construction et la rédaction des dossiers de candidature aux financements par Appels à projets nationaux ou internationaux ;
- **Engager une réflexion collégiale sur un financement complémentaire de type participatif** (particuliers et entreprises) de projets de recherche labellisés UPEC, afin de soutenir des projets originaux s'inscrivant ou non dans les Appels à projets nationaux ou internationaux ;
- **Optimiser la gestion des moyens** pour que les équipes de recherche puissent financer à temps davantage de stages de M2 plutôt que d'abonder régulièrement le fonds de roulement en fin d'exercice par le reliquat des budgets des composantes.

3. Développer l'initiative pédagogique sans bradage des diplômes

Dans un contexte où la liberté de recherche est déjà trop souvent contrainte, voire entravée, par les logiques de concurrence et les conditions posées par les Appels à projets, nous veillerons à ce que les libertés d'enseignement ne soient pas entravées à leur tour. La généralisation hâtive de pratiques pédagogiques telles que [l'approche par compétences](#) ne doit pas mettre en péril l'indépendance pédagogique, ni nous faire renoncer à notre mission universaliste d'émancipation et d'acquisition d'un sens critique par le savoir. Au regard des principes de collégialité et des libertés académiques, il n'est par exemple pas acceptable qu'un projet susceptible de transformer toute l'organisation de la L1 et les pratiques pédagogiques de tous les enseignants soit adressé au jury du PIA3 au nom de l'UPEC sans consultation des personnels concernés, et sans même que le projet ait été soumis tel quel aux membres de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (ils n'ont eu droit qu'à quatre diapositives très générales), comme [c'est arrivé l'hiver dernier avec le « projet Pulse »](#) candidatant à l'AAP sur l'innovation pédagogique du PIA3.

Ainsi notre politique en matière de formation et de pédagogie répondra aux objectifs suivants :

- **Rendre à la CFVU son rôle d'instance délibérative et décisionnaire** sur la pédagogie à l'université ; aucun projet répondant aux appels à projets structurants (PIA ou autres) ne doit pouvoir être soustrait, sous couvert de « secret » ou de protection contre la « concurrence », à l'examen complet de ses implications par les représentants élus de la CFVU ;
- **Écarter la généralisation de l'approche par compétences qui est la porte ouverte à la transformation de l'UPEC en collège universitaire**. Nous ne devons pas perdre de vue qu'une compétence s'acquiert dans le contexte d'un savoir. Ce refus d'une pédagogie imposée à tous dans le

contexte universitaire n'exclut pas que cette approche puisse être, par choix personnel, utilisée par des enseignants, comme c'est déjà le cas dans certaines écoles d'ingénieurs ;

- **Refuser la mise en concurrence des enseignants et des équipes pédagogiques de l'UPEC** qui pourrait résulter de l'extension en interne du système des appels à projets ;
- **Redonner à l'École supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE) les moyens de respecter l'intégralité de ses missions**, en particulier de formation professionnelle. Cela passe par des demandes de postes en adéquation avec ces missions, tenant compte de l'augmentation du nombre de stagiaires des dernières années, notamment ceux sans formation antérieure, et s'attachant à conserver la spécificité du rôle du formateur ;
- **Mettre le numérique au service de la pratique des enseignants et enseignants-chercheurs, et non l'inverse ;**
- **Faire un bilan complet du dispositif ParcoursSup à la rentrée prochaine en vue de prendre toutes les mesures nécessaires pour tenter de compenser ses effets délétères ;** intervenir au niveau de la CPU (Conférence des Présidents d'Université) pour obtenir un bilan précis de sa mise en place, et après analyse, un remaniement en profondeur du système.

III. POUR UNE UNIVERSITÉ AU SERVICE DES ÉTUDIANTS ET DES PERSONNELS

La réussite des étudiants, le bien-être et l'efficacité du personnel passent par l'amélioration des conditions de vie et de travail sur nos campus, garante d'un climat de **confiance** et de **respect** mutuel. L'UPEC souffre de son éclatement entre des lieux très éloignés et mal connectés les uns aux autres, peu propices aux échanges entre tous, étudiants et personnels. Pour améliorer cette situation, nous développerons, en concertation permanente avec les étudiants et les personnels de l'université, une politique de campus selon trois axes : obtenir sur quatre ans des campus dynamisés, rénovés et interconnectés.

1. Dynamiser la vie de campus : impliquer les étudiants et les personnels

Pour répondre à cet objectif, nous travaillerons à :

- **Favoriser les interactions entre étudiants et personnels en dehors des cours par des activités sportives, sociales, culturelles, scientifiques et festives communes** (événements, ateliers, sorties communes...) ; et à réduire les obstacles bureaucratiques freinant les initiatives des personnels et des étudiants ;
- **Accroître la participation des étudiants à la vie de l'UPEC à travers des projets tutorés, des stages, l'apprentissage et les emplois-étudiants.** Il conviendra en premier lieu d'aider les organisations et associations étudiantes à développer cette participation : droit de diffusion d'information à tous étudiants inscrits, mise à disposition de locaux, etc. ;
- **Encourager l'engagement étudiant :** reconnaissance et valorisation de l'engagement étudiant dans les cursus à tous les niveaux ; nomination d'un assesseur étudiant à la vie de campus en coresponsabilité avec l'assesseur enseignant ;
- **Diffuser cette politique à tous les sites** même excentrés (Livry-Gargan, Saint-Denis, Sénart, Vitry, Torcy, Fontainebleau...) en tenant compte de leurs spécificités.

2. Rénover les campus afin d'améliorer les conditions de travail, de vie et d'étude

Pour cela, nous nous engageons en particulier à :

- **Lancer les travaux de rénovation de la dalle du campus centre** : la rénovation de la dalle est l'Arlésienne de l'UPEC : tout le monde annonce sa venue depuis des années, mais elle ne vient jamais. Les études préalables ont été faites, les fonds de roulement de l'université sont largement abondés : il est grand temps de rendre publics les résultats de l'audit, de consulter les personnels et les étudiants, et de proposer un projet précis au CA afin de mettre en œuvre cette opération au plus vite ;
- **Poursuivre l'équipement (installation ou rénovation) de tous les amphis et toutes les salles d'enseignement** (vidéoprojecteurs, tableaux suffisamment grands et bien placés...). Nous nous engageons à remettre en état le grand amphi de Livry-Gargan avant la fin du mandat ;
- **Étudier la possibilité d'un projet immobilier spécifique pour l'EUP**, à partir d'un diagnostic des usages et problèmes de la localisation actuelle, en location, dans le bâtiment Bienvenue ;
- **Installer le service Vie de Campus du Campus centre face à la Maison de l'étudiant** : ses services (activités sportives et culturelles, recherche de logement, aides sociales, soutien aux associations, aux étudiants étrangers...) seront ainsi plus visibles et mieux connus de tous. Des personnes-relais de ce service seront clairement identifiées sur tous les sites ;
- **Rendre publics tous les projets de rénovation et de réaménagement engagés** : dalle, Pointe Jaune, Faculté de médecine, amphi de Livry-Gargan...
- **Créer un lieu de spectacle** : nous proposerons d'aménager l'amphi 6 (ex T500) du Campus centre en salle polyvalente afin d'en faire une salle de spectacle occasionnelle, qui pourra accueillir pièces de théâtre, concerts, événements divers dans de bonnes conditions ;
- **Faire en sorte que chaque site de l'UPEC dispose d'un amphithéâtre** ;
- **Trouver des solutions pour une restauration de qualité sur les sites délaissés par le CROUS** (coopératives/épicerie solidaire étudiant-personnel, lien avec les cantines municipales ou autres partenaires locaux tels que les commerçants producteurs...) ; œuvrer pour que le CROUS revienne jouer son rôle de service public ;
- **Développer un plan d'actions pour l'obtention du label Campus vert** : feuille de route du service Patrimoine, des modalités de participation d'étudiants en stage ou en apprentissage à ce processus seront mises à l'étude (masters environnement, urbanisme...). Un assesseur « Développement durable » sera en charge de la coordination et du suivi des dossiers ;
- **Développer le logement étudiant** en modernisant les bases de données des antennes logements, en mutualisant les outils numériques, en travaillant à des programmes de construction de logements étudiants en concertation avec les territoires sur tous les sites de l'UPEC. Explorer toutes les solutions de logement, même temporaires, correspondant à tous les profils de nos étudiants. Établir des conventions avec les résidences étudiantes. Faire jouer la solidarité des réseaux d'anciens ;
- **Ouvrir les campus sur les villes en organisant régulièrement des manifestations publiques avec les acteurs locaux** (associations, collectivités...) ;
- **Créer un Pass culturel pour les étudiants.**

3. Renforcer la cohésion des campus de l'UPEC par leur interconnexion

Pour cela, nous nous engageons en particulier à :

- **Faire tourner les expositions culturelles** (par exemple celles qui sont mises en place par la BU du Campus centre) sur tous les sites de l'UPEC ;
- **Concevoir au niveau du Service Vie de Campus un agenda des manifestations commun à tous les sites de l'UPEC** ;
- **Prévoir une retransmission en visioconférence des événements** (conférences exceptionnelles, débats...) se tenant sur l'un des sites de l'UPEC en direction des autres sites où une salle ou un amphi devra être mis à disposition des spectateurs ;
- **Capter systématiquement (après accord des intéressés) les conférences accessibles au grand public** tenues par les enseignants et chercheurs de l'UPEC, ou par des chercheurs ou artistes invités, et constituer ainsi une banque de données de contenus disponible sur le site de l'université ;
- **Travailler sur le long terme avec les communautés territoriales à une amélioration des moyens de transport entre les sites de l'UPEC** ;
- **Améliorer la communication culturelle et événementielle dans l'université** : à notre initiative, un agenda commun des manifestations de l'UPEC a été créé [sur le site internet](#). Nous veillerons à le rendre plus visible et à le faire évoluer en fonction des retours des usagers.

IV. POUR UNE UPEC VRAIMENT DÉMOCRATIQUE

La vitalité démocratique de notre université est le meilleur garant de son dynamisme. Institutionnellement, cela implique que soit respecté l'équilibre des pouvoirs entre les instances exécutives (équipe de direction), délibératives (conseils centraux) et consultatives (Codir). Cela implique également des règles concertées et transparentes d'attribution des ressources. Deux écueils doivent être évités : une centralisation bureaucratique porteuse de blocages permanents et une décentralisation excessive qui diffracte le projet d'établissement. Cette exigence s'inscrit à la fois dans le fonctionnement institutionnel et dans la politique des personnels.

1. Mettre en œuvre à tous les niveaux une méthode de gouvernement fondée sur la collégialité, la transparence et l'équilibre des pouvoirs

À ce titre, nous nous engageons en particulier à :

- **Consolider les acquis démocratiques récents** : après les années 2012-2016 où les conseils centraux élus étaient traités comme de simples chambres d'enregistrement, sans possibilités réelles d'agir sur les décisions (en raison d'une part de la domination écrasante de la liste majoritaire, et d'autre part des « pratiques » de l'équipe dirigeante d'alors), les conseils centraux sont redevenus délibératifs au cours des deux dernières années : des règles concertées et transparentes d'attribution des ressources

(crédits, postes) ont été mises en place ; nous nous engageons à poursuivre et amplifier ces bonnes méthodes ;

- **Équilibrer les pouvoirs entre le centre et les composantes** : le Conseil des directeurs de composantes (Codir) doit être consulté autant que de besoin mais ne peut prévaloir sur les décisions/initiatives des conseils centraux où siègent les représentants élus de l'université ;
- **Renforcer le contrôle démocratique** par l'attribution de la présidence de la Commission des moyens à un représentant de l'opposition ;
- **Améliorer les échanges entre la présidence et l'opposition – ou les oppositions – au CA**, par des consultations régulières et par la diffusion de l'information sur les projets avant constitution de l'ordre du jour ;
- **Généraliser les principes de transparence en publicisant** les règles de fonctionnement, d'attribution des postes et des crédits, etc. ;
- **Organiser une consultation régulière des directeurs de laboratoire** par l'équipe présidentielle pour recueillir leur avis sur les sujets d'actualité (PIA, I-SITE, Labex, EUR, [axes stratégiques](#), écoles doctorales, unités multi-tutelles, attribution des contrats doctoraux, etc.), et les informer directement des projets en cours ;
- **Mettre en place si nécessaire des audits financiers**. Cette période de rigueur budgétaire se manifeste par la diminution des dotations de l'université à ses diverses composantes. À défaut d'un corps d'inspection dédié à l'Université, et sous réserve des contrôles ponctuels de la Cour des comptes, il est indispensable de vérifier le bon usage des fonds publics, pour s'assurer que toute dépense engagée est conforme à l'intérêt général : l'enseignement et la recherche. Tout en restant attachée au respect de l'autonomie des composantes, notre liste s'engage à mettre en place, selon les nécessités, des audits des différents services de l'UPEC, afin de s'assurer d'un emploi conforme des fonds publics à nos missions.

2. Développer une politique de Ressources humaines respectueuse des statuts de la fonction publique

Nous nous engageons à :

- **Respecter systématiquement les avis votés** par les représentants du personnel en Comité Technique, ainsi que les recommandations du CHSCT (Comité Hygiène Sécurité Conditions de Travail) ; publier les diverses études commandées (programmiste pour l'usage des locaux, hygiène et sécurité pour les conditions de travail, etc.) et dont les résultats restent trop souvent inconnus des personnels, voire de leurs représentants ; attribuer les moyens nécessaires à la DRH pour lui permettre de répondre plus rapidement aux difficultés des personnels ;
- **Exiger le maintien du CHSCT dont l'existence est actuellement menacée**. Un travail considérable a été accompli ces deux dernières années par le CHSCT de notre établissement (visites de sites, examens de situations particulières, rapports...) ; un tel travail ne pourra pas être accompli par le CT qui a de son côté un calendrier chargé. Pour aider le/la secrétaire du CHSCT à la réalisation de ses missions nous proposerons de lier à cette fonction une décharge partielle de service ;
- **Poursuivre la politique de publication de tous les postes vacants** et, à partir d'un diagnostic

Programme des listes « POUR L'UNIVERSITÉ PUBLIQUE, ÉTHIQUE ET COLLÉGIALE – POUR L'UPEC »

transparent des besoins respectant l'équité entre composantes et disciplines, afficher les créations nécessaires, sans autocensure préalable ;

- **Alléger les procédures de recrutement des personnels administratifs**, notamment contractuels, pour réduire les délais de recrutement ; harmoniser les procédures de recrutement des enseignants non chercheurs (Prag, PRCE), ainsi que des enseignants ou enseignants-chercheurs sous contrat (Past, CMERER, ATER) ; réactiver la commission de suivi des carrières ;
- **Améliorer les délais de paiement de nos nombreux collègues vacataires**, en appliquant [la circulaire n° 2017-078](#) (MESRI) par la « mise en place de procédures et de calendriers de gestion permettant une transmission rapide et régulière » ;
- **Développer l'accès des personnels à la formation continue en améliorant la communication sur les formations proposées**, formations souvent méconnues notamment dans le personnel enseignant.

DE L'UPEC À LA CPU ET AU MINISTÈRE...

À tous ces engagements « locaux », il faut ajouter la prise en compte de la responsabilité « nationale » qui incombe à une présidence d'université. Car agir démocratiquement, en tant que président(e) élu(e) par ses pairs, ce n'est pas seulement faire appliquer localement les directives nationales, c'est aussi porter au plan national la voix de son université, faire part au Ministère des difficultés du terrain, et défendre les intérêts de son université et des universitaires dans les instances nationales.

La Présidente issue de nos listes aura à cœur de ***peser au sein de la CPU pour qu'enfin cette institution défende les valeurs de l'Université publique qu'elle est censée incarner***, au lieu de contribuer à les brader, comme elle le fait actuellement en poussant à la précarisation des personnels, au non-respect de leurs statuts, à la sélection à l'entrée de l'Université, ou à l'augmentation des droits d'inscription pour les étudiants... Voir la direction de notre université incarner et défendre les valeurs de l'Enseignement supérieur et de la Recherche au plan national comme au sein de l'UPEC, telle est notre ambition.